



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20140506-060514-7-DE

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU REGISTRE

Réception par le préfet : 09/05/2014  
Publication : 09/05/2014

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 6 Mai 2014

#### **DOSSIER N° 7 :**

COMMISSION COMMUNALE DES  
IMPOTS DIRECTS ETABLISSEMENT  
DE LA LISTE DE PRESENTATION DES  
COMMISSAIRES DU BOUSCAT

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Mai 2014

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 28**

**Absent : 1**

**Excusés : 6**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Odile LECLAIRE (à Dominique VINCENT), Pascal APERCE (à Alain MARC), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Gloria QUETGLAS (à Bénédicte SALIN), Claire LAYAN (à Pierre CATARD)

**Absent :** Fabien BARRIER

**Secrétaire :** Agnès FOSSE

**DOSSIER N° 7 :      COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS ETABLISSEMENT DE  
LA LISTE DE PRESENTATION DES COMMISSAIRES DU BOUSCAT**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Dans chaque commune, en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs, présidée par le maire ou l'adjoint délégué et composée de :

- 9 membres pour les communes de plus de 2 000 habitants, à savoir le président et 8 commissaires titulaires (dont l'un est domicilié en dehors de la commune). Il y a également 8 commissaires suppléants.

Les suppléants constituent "un collectif" au sein duquel le président de la Commission Communale des Impôts Directs choisit les personnes chargées de remplacer les commissaires titulaires absents.

**DESIGNATION DES COMMISSAIRES :**

Pour être éligible, il faut :

- être de nationalité française,
- être âgé d'au moins 25 ans,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit au rôle d'au moins une imposition directe locale dans la commune,
- être familiarisé avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- ne pas avoir été convaincu de fraude fiscale ou d'opposition à contrôle fiscal.

Les commissaires et les suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux au vu d'une liste de candidats dressée par le conseil municipal comportant au moins le double du nombre de commissaires éligibles. A défaut de présentation d'une liste de candidatures utiles, ils sont nommés d'office par le directeur des services fiscaux, un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le choix est opéré de manière que les contribuables respectivement imposés aux taxes foncières et d'habitation, soient équitablement représentés.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal (la liste des commissaires actuellement en exercice a été arrêtée par le directeur des services fiscaux, en 2008). La Commission Communale des Impôts Directs fait l'objet d'une nouvelle désignation de ses membres après chaque renouvellement du conseil municipal (dans les 2 mois qui suivent le renouvellement) ou après le décès, la démission ou la révocation d'au moins trois commissaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
34 voix POUR**

**Article unique :** Désigne les membres de la commission communale des impôts :

**TITULAIRES**

**SUPPLEANTS**

Joan TARIS	Pascal APERCE
Mathieu LANGLET	Geneviève DARDOT
Cyril BRETIGNIERES	Philippe LASSUS
Jean-Christian SAGASPE	Jean-Jacques JOVENE
Isabelle POLYA	Agnès PASSAULT
Yves REYDIT	Bruno QUERE
Alain ZIMMERMANN	Jessica CASTEX
Bernard CHEVALIER (hors commune)	David ROCHE (hors commune)
Jean-Claude JALABERT	Bernard LEFORT
Dominique BALLION	Anne-France HIRAYAMA-DELMAS
Patrice MAILLOT	Hervé CAZAURANG
Maël FETOUH	Brigitte MADELMONT
Sébastien LABAT	Casilda PEREZ
Agnès FOSSE	Jean-Pierre ABRIOUX
Pierre CATARD	Fabien BARRIER
Marie-France MARC (hors commune)	Jean-Philippe ALLILAIRE (hors commune)

Fait et délibéré le 6 Mai 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET

